

CHARTRE DU MANAGEMENT ÉQUITABLE

L'ENTREPRISE AMBITIEUSE ET EXEMPLAIRE

1. Des **ambitions** qui conjuguent des dimensions stratégiques, financières et économiques avec des **valeurs** humaines, environnementales et sociétales.
2. Un **projet d'entreprise** cohérent dont la gouvernance, les objectifs et les indicateurs-clés traduisent l'engagement équitable de l'organisation et orientent ses démarches.
3. Une **organisation** claire, connue de tous, et des **missions** valorisantes, qui permettent à chacun de comprendre en quoi il contribue à la réussite collective et à la création de valeur.
4. Des **communications** régulières appropriées, collectives et individuelles, portant sur la vie de l'entreprise, ses performances, ses perspectives et ses projets.

L'HUMAIN AU CENTRE DU MANAGEMENT

5. Un **mode de management** positionnant aux justes niveaux la concertation, la déconcentration et la délégation dans la prise de décision et dans l'exécution.
6. Des **relations interpersonnelles** fondées sur le respect mutuel et la reconnaissance, porteuses de motivation et de progrès.
7. Des **pratiques** régulières qui favorisent le dialogue interhiérarchique, la progression des compétences, l'évolution des carrières et la prise en compte des projets personnels
8. Un **dialogue social** effectif, constructif, ambitieux, porteur de réflexion et de progrès, au-delà du cadre statutaire

DES MANAGERS RESPONSABLES ET IMPLIQUÉS

9. Des rémunérations fondées sur des principes homogènes et transparents, assurant une juste redistribution de la valeur ajoutée, et associant les employés aux résultats et à la performance de l'entreprise.
10. Un **management prévisionnel** des effectifs permettant d'équilibrer les générations et d'ancrer les compétences dans un cadre pérenne.
11. Au-delà du respect des lois applicables, l'**intégration** de toutes les diversités avec une attention particulière aux groupes vulnérables.
12. Une **démarche proactive** appliquée aux problématiques de santé, de sûreté, de sécurité et d'environnement, qui prévient le risque pour les salariés et les autres parties prenantes.

L'ENTREPRISE ETHIQUE ET CITOYENNE

13. La prise en compte des impératifs de **développement durable** et d'un **comportement éthique** dans les processus de création de valeur.
14. La volonté de proposer des **produits et services de qualité** qui apportent une valeur ajoutée démontrable aux clients.
15. La volonté de développer une relation respectueuse et sincère avec les **fournisseurs** et les **partenaires**.
16. Un **apport sociétal** au travers de moyens directs et de l'encouragement à l'engagement individuel.

Nous, soussigné, affirmons notre adhésion aux principes de la Charte du Management Equitable, et notre motivation à la mettre en œuvre de la meilleure manière possible dans nos environnements professionnels respectifs.

Paris, Avril 2011.